



Procès-verbal du conseil municipal du 21 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 mai 2024 à 19 heures 00,

Le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le 3 mai 2024, s'est réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles GROSDIDIER, Maire.

Présents : Mers Jean-Charles GROSDIDIER, Pascal GIROD, Jacques CALLAND, Jean DAVID, Guy DUPUIS, Philippe MONNERET, Florent JOURDAIN, Bernard DARLAY & Mmes Françoise GRAS, Marie-Christine CHARBONNIER, Cécile BESNIER-TRECOURT, Christine BORSKI, Joséphine JACQUENOD, Sylvie CALLAND, Marie-Claude RENAUD, Myrtille BROCHOIRE, Stéphanie LECOULTRE.

Absents excusés : Eric JACQUEMIN, Laurent GRAND.

Absents non excusés :

Quorum (minimum 10 présents) : 17

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures.

Désignation de la secrétaire de séance : Françoise GRAS

1. ADMINISTRATION GENERALE

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11 avril 2024

Le maire fait procéder à l'approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11/04/2024.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire

Le maire rend compte des déclarations d'intention d'aliéner non préemptées

Biens	Type	Adresse	Vendeurs	Acquéreurs
G 851	Local commercial	21 rue des Tilleuls	VUILLOD Jérôme	SCI MMAS 7 rue de la Portelle ARINTHOD
ZC 123	Local professionnel	5 rue du Martinet	MATHON Pierre et Stéphanie	LAGARDE Anthony rue du Martinet ARINTHOD
G 40/68 et 676	Maison	12 rue du Faubourg	Consorts STAUDER	PIVIER Jérôme 73730 CEVINS

Remboursement par Antargaz

Suite au repompage du gaz de la cuve au stade, nécessaire pour la mise en sécurité des lieux avant le démarrage des travaux de démolition des vestiaires de football, Antargaz a

remboursé à la commune le gaz récupéré pour un montant de 2 161,15 € déduction faite des frais pour leur intervention.
En parallèle, le contrat d'entretien actuel pour la chaudière a été résilié auprès du prestataire.

Le conseil municipal accepte le remboursement de 2 161,15 € par Antargaz

Désignation des membres de la commission aux affaires rurales

Suite à la dissolution des Associations foncières d'ARINTHOD et de Chisséria et de l'intégration de leurs actifs et passifs dans le budget communal, il est préconisé de créer une commission aux affaires rurales et de désigner ses membres, constitués d'agriculteurs, de propriétaires et d'élus.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de créer une commission aux affaires rurales et désigne les membres suivants pour siéger à cette commission :

- Christophe CHARRIERE
- Dominique HUGON
- Franck LAOUSSE
- Jacques CALLAND
- Stéphanie LECOULTRE
- Florent JOURDAIN
- Pascal GIROD

2. ACQUISITION / ALIENATION / LOCATION

Résiliation bail du logement 1A Chemin de la Chapelle à Chisséria à M. L'ORPHELIN Yoan et Mme DURAFFOURG Océane et proposition de location à Charlotte MAITREPIERRE

M. L'ORPHELIN et Mme DURAFFOURG ont fait part à la commune de leur départ du logement 1A chemin de la Chapelle, au 30 juin 2024.

La commune ayant communiqué pour la relocation de ce logement, celui-ci a déjà été visité par plusieurs demandeurs qui ont déposé un dossier en mairie.

Le Maire propose de résilier le bail à M. L'ORPHELIN et Mme DURAFFOURG au 30 juin 2024, de leur restituer le dépôt de garantie si aucun dégât n'est constaté lors de l'état des lieux, et après étude des dossiers des nouveaux demandeurs, de louer ce logement à Charlotte MAITREPIERRE et ce à compter du 1^{er} juillet 2024.

Monsieur L'ORPHELIN ayant réalisé à ses frais l'aménagement des éléments bas de la cuisine, le maire propose la gratuité du loyer du mois de juin.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide les propositions du maire.

Résiliation bail pour le logement n°5, 2 place de la Fontaine à Mme GUYARD Augustine et proposition de location à Maurice TRECUL.

Mme GUYARD Augustine a fait part à la commune de son départ du logement n°5, 2 place de la Fontaine, au 13 Juillet 2024.

La commune ayant communiqué pour la relocation de ce logement, celui-ci a déjà été visité par plusieurs demandeurs qui ont déposé un dossier en mairie.

Le Maire propose de résilier le bail à Mme GUYARD Augustine au 13 juillet 2024, de lui restituer le dépôt de garantie si aucun dégât n'est constaté lors de l'état des lieux et après étude des dossiers des nouveaux demandeurs, de louer ce logement à Maurice TRECUL à compter au 1^{er} août 2024 après avoir fixé le montant du loyer à 440 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide les propositions du maire.

Location logement n° 8, 2 place de la Fontaine

Le bail de Mme CANIER Maryline ayant été résilié, le Maire propose, après étude des dossiers des nouveaux demandeurs, de louer ce logement en priorité à Jérémy CROLET et si refus à Fanny VERCHERE à compter du 1 juin 2024 et après avoir fixé le montant du loyer à 450 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide les propositions du maire.

Location logement, 1^{er} étage, 1 place de la Charité

Ce logement en cours de réhabilitation totale, pourra être loué à compter du 1^{er} juillet 2024. Des demandes ont déjà été reçues en mairie.

Aussi, après étude des dossiers, le Maire propose de louer ce logement à Cristina ALBERT MONTALS, et ce à compter du 1^{er} juillet 2024 et après avoir fixé le montant du loyer à 680 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide les propositions du maire.

3. ENVIRONNEMENT

Identification de zones d'accélération des énergies renouvelables

Lors du conseil municipal du 11/04/2024, des zones d'accélération des énergies renouvelables ont été identifiées.

Les propositions ont été soumises pour avis au service gestionnaire du site Natura 2000 et mise à la concertation du public.

Le Maire propose donc de procéder à la validation de ces zones indiquant le type d'énergie renouvelable.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide les zones et le type d'énergie renouvelable à installer.

4. FINANCES

Proposition de versement d'une avance remboursable à l'ASA du Bois des Chavannes

L'Association Syndicale du Bois des Chavannes a effectué des travaux d'investissement sur la commune d'ARINTHOD et de VESCLES pour lesquels une subvention régionale lui a été notifiée. Dans l'attente du versement de l'aide financière, et afin d'éviter des frais supplémentaires avec la souscription d'un prêt relais qui pèserait sur le budget de l'ASA, le Président de l'association sollicite une avance remboursable de la moitié de la subvention à percevoir, soit un montant de 4 700 €, l'autre moitié étant pris en charge par la commune de Vescles.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le versement d'une avance remboursable d'un montant de 4 700 € à l'Association du Bois des Chavannes.

5. PERSONNEL

Création d'un emploi saisonnier au musée « Outils d'Autrefois »

Afin de permettre l'ouverture au public du musée « Outils d'Autrefois » pendant la période estivale, le Maire propose de créer un emploi saisonnier du 01/07 au 31/08/2024 et ce pour 17h50/semaine.

Le coût de ce recrutement pour la commune serait d'un montant de 2600 € pour les deux mois. En contrepartie, les dons recueillis auprès des visiteurs seront encaissés dans la régie de recettes communale existante.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de créer un emploi saisonnier à temps non complet pour la période du 01/07 au 31/08/2024 et charge le Maire de procéder au recrutement.

Validation prime pouvoir d'achat suite avis du Comité Social Territorial

Suite au projet de délibération pour la mise en place de la prime pouvoir d'achat exceptionnelle, le Comité Social Territorial du Centre de Gestion du Jura a émis un avis favorable, dans sa séance du 25 mars 2024.

En conséquence, le Maire propose au conseil municipal de valider le projet de délibération attribuant la prime pouvoir d'achat exceptionnelle à hauteur de 50% des montants maximums. aux agents qui remplissent les conditions.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide le projet de délibération.

6. TRAVAUX

Validation de l'Avant-Projet Sommaire de l'Espace santé

Après explications du maire sur la nécessité de valider l'Avant-Projet Sommaire avant le 6 juin 2024, Françoise GRAS fait la présentation du dernier projet validé par les professionnels et des différents modes de chauffage.

Le Maire présente ensuite l'estimation globale de l'Avant-Projet Sommaire, ainsi que les différents plans de financement permettant de déterminer le loyer à appliquer aux professionnels de santé.

A l'issue de ces explications, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de retenir le réseau de chaleur urbain couplé à une pompe à chaleur Air/Eau comme mode de chauffage et climatisation et valide l'Avant-Projet Sommaire présenté.

7. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

-Information par Stéphanie LECOULTRE de l'excès de vitesse rue du Martinet et demande s'il y a possibilité d'installer un panneau.

-Proposition de Philippe MONNERET pour déplacer la fontaine devant la maison de retraite vers le bourg-centre. Des recherches seront faites sur la propriété de cette fontaine.

-Information par Cécile BESNIER-TRECOURT de la réunion qui aura lieu vendredi 24/05 à 14h sur l'organisation de la journée citoyenne

Monsieur le Maire lève la séance à 21h45

Le Maire
Jean-Charles GROSSEDIER



Le secrétaire
Françoise GRAS

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'FRAS', written over a horizontal line.